



Avis du CSE du Réseau France 3 sur le Tour de France féminin 2026

Les élus ont pris connaissance des informations fournies par la Fabrique relatives à la couverture du Tour de France féminin 2026 et des arguments justifiant les conditions de travail exceptionnelles.

Les élus donnent un avis positif à la demande de dérogation au temps de travail soumise par la direction, sous réserve du respect du planning prévisionnel présenté aux élus.

Cette année, les élus tiennent à apporter un certain nombre de précisions et de remarques, compte tenu du contexte qui a vu l'inspection du travail refuser d'autoriser la dérogation au temps de travail sur la couverture des opérations du festival de Cannes ou du Tour cycliste d'Aura (ex-Critérium du Dauphiné) :

- Les élus sont tout à fait conscients des règles légales à respecter, à savoir, les 48h hebdomadaires maximales et le second seuil de 44h en moyenne sur 12 semaines. Ils y sont attachés car elles permettent de préserver la santé des salariés et de garantir un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Cependant, les dérogations aux durées légales du travail sont nécessaires dans notre secteur d'activité, compte tenu des contraintes liées à l'organisation de ces manifestations sportives et culturelles exceptionnelles et emblématiques.
- L'enjeu est de taille car il s'agit de la capacité pour France Télévisions de pouvoir continuer à assurer en interne des activités de vidéo-mobile nécessitant des amplitudes horaires très importantes. Il s'agit d'un enjeu stratégique.
- Les élus sont conscients du caractère emblématique du Tour de France dont France Télévisions est le diffuseur historique et ils ne peuvent envisager que nous ne soyons plus en capacité d'assurer sa captation en interne.

- Le recours à des prestataires par externalisation de l'activité ne résoudrait en rien le problème, il le reporterait sur d'autres personnels beaucoup plus précaires et sans moyens d'action auprès des inspections du travail, compte tenu du risque qui pèse sur leur relation contractuelle et sur la poursuite de leur métier en tant qu'intermittents du spectacle.

Comme pour le Tour de France masculin, les élus demandent à la direction de s'assurer que les personnels, s'ils sont amenés à dépasser les 48h hebdomadaires sur plusieurs semaines, ne dépassent pas le second seuil des 44h sur 12 semaines en attribuant, le cas échéant, des jours de récupérations.

Ils demandent par ailleurs que les plannings affichent le début de semaine à partir du lundi 27 juillet, pour faire apparaître que ce jour est bien envisagé comme un jour de repos.

Comme chaque année, les élus demandent qu'un bilan et une présentation des plannings réalisés leur soient présentés à l'issue de l'opération du Tour de France Féminin 2026.

Enfin, comme cela a été demandé pour le Tour de France masculin, les élus du CSE demandent que le plan de prévention du Tour de France féminin soit partagé avec les représentants de proximité des instances concernées et la CSSCT.

Vote : 19 favorables, 1 abstention

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et SNJ s'associent

Paris, le 18 juin 2026